



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 18 avril, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 14/04/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Renouvellement location local 304 M. SOULIER
- SDE : approbation évolution des statuts du SDE 65
- SDE : adoption d'une motion de soutien à l'électrification rurale suite à la réforme de financement du CAS FACE, en relais de celle portée par le SDE 65 et l'Entente Territoriale d'Energie d'Occitanie
- EDF : convention d'occupation par EDF des parcelles de la commune d'Aragnouet dans le cadre des travaux de curage de la galerie principale de l'usine de Fabian
- Convention avec l'Office Français de la Biodiversité pour l'installation de pièges photographiques sur la commune
- Attribution du marché pour la réalisation du sentier transfrontalier à dimension culturelle Piau-Barroude-Moudang
- Demande de subvention 2^{ème} phase du Piau Bike center
- Approbation des tarifs de location saisonnière pour la saison estivale
- Questions diverses

Début de la séance : 16 H 30

Fin de la séance 19 H 30

TABEAU DES CONSEILLERS

	NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
	MOUNIQ Jean	X			
	FOUGA Sabine	X			
	VALENCIAN Jérôme			X	
	VIDALON Jean Gilles	X			
	ALBERT Nathalie	X			
	CASTET Dominique	X			
	VERNADET Blandine	X			
	MAS Jean Pierre	X			
	GAUCHET Pierre			X	
	SPITERI Philippe	X			

Déroutement de la séance

Mme ALBERT Nathalie est nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s’il accepte de délibérer sur les sujets suivants, non inscrits à l’ordre du jour :

- Choix du mode de gestion pour le refuge d’Orédon
- Choix du mode de gestion pour le Chalet Orédon
- Mise à jour du tableau des emplois
- Retrait des délibérations n° 23-03-25 et 24-03-25 du 21/03/25
- Création d'un poste d'Attaché principal
- Création de postes permanents, contractuels et non permanents
- Motion pour la non-fermeture des lignes aériennes Tarbes-Paris

Accepté à l’unanimité.

DL/38-04-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 21/03/25

A l’unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 est adopté.

DL/39 et 40-04-25 Droit de préemption sur les ventes

A l’unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- M. GROUSSET Philippe résidence Myrtilles 1
- M. DAL SANTO et Mme SUDRI résidence Le Village

DL/41-04-25 Location du local 304 à M. SOULIER

A l’unanimité, le conseil municipal accepte de louer à M. SOULIER le local communal 304 situé dans le centre commercial n° 3 sous forme d’un bail saisonnier pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026. Le loyer mensuel est fixé à 250 €. Le conseil municipal précise qu’au terme du bail, le local devra être complètement vidé et qu’un procès-verbal de constatation et résiliation sera dressé.

M. VIDALON était absent pour cette délibération.

DL/42-04-25 Attribution d’un logement communal à M. CASTETS

A l’unanimité, le conseil municipal attribue le logement communal n° 12 situé à Eget Cité à M. CASTETS Adrien et fixe le loyer mensuel à 300 € qui sera indexé chaque année au 1^{er} juin sur la base de l’indice IRL.

M. VIDALON était absent pour cette délibération.

DL/43-04-25 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées

Après avoir pris connaissance des modifications des statuts du SDE 65 qui ont pour objectif d’une part de clarifier les prestations pour tiers (EPCI, Départements) en précisant l’objet et les habilitations, d’autre part de clarifier les activités accessoires pour ses membres en les précisant et enfin de définir précisément le cadre de la compétence Eclairage public, à l’unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications.

DL/44-04-25 Adoption d’une motion de soutien à l’électrification rurale

Les syndicats départementaux d’énergie expriment leur vive inquiétude face à la réforme du financement des travaux électriques dans les territoires ruraux. En effet, la réforme modifie les modalités de financement des aides à l’électrification rurale et une telle évolution pourrait nuire à la qualité du service public d’autant que les syndicats d’énergie ont démontré au cours des dernières décennies leur efficacité dans la gestion locale des infrastructures. Ainsi, à l’unanimité, le conseil municipal décide d’adopter la motion portée conjointement par le SDE 65 et l’Entente Territoire d’Energie Occitanie.

DL/45-04-25 Convention d’occupation temporaire de terrains communaux par EDF

Dans le cadre des travaux de curage de la galerie principale de l’usine hydroélectrique de Fabian prévus du 1^{er} avril au 31 octobre 2025, EDF s’est rapproché de la commune pour occuper temporairement les parcelles communales C 257 lieu-dit La Caoue et C 244 lieu-dit Montagne d’Aougat.

Après discussion, le conseil municipal à l’unanimité, approuve les termes de la convention qui prévoit notamment la réalisation par EDF de la remise en état des chemins empruntés sur ces parcelles.

DL/46-04-25 Convention avec l’Office Français de la Biodiversité relative à l’installation de pièges photographiques sur la commune

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l’OFB sollicite l’autorisation d’installer des pièges photographiques dans le cadre du suivi de la population d’ours brun. L’OFB s’engage à communiquer à la commune la cartographie des emplacements et à fournir régulièrement les photos ou vidéos d’ours qui auront été prises.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

DL/47-04-25 Attribution du marché public relatif à la réalisation d’un sentier transfrontalier à dimension culturelle Piau-Barroude-Moudang : la Haute Route Pyrénéenne

A l’unanimité, le conseil municipal approuve la décision de la commission des MAPA et attribue le marché comme suit :

- Lot 1 étude environnementale à AMIDEV pour un montant de 9 123 € TTC
- Lot 2 fourniture et travaux à ATTM pour un montant de 189 094.08 € TTC
- Lot 3 conception et exécution graphique à Sandrine ARRIBEAUX pour un montant de 11 244 € TTC

Mme FOUGA et M. VIDALON étaient absents pour cette délibération.

DL/48-04-25 Demande de subvention pour la réalisation de la phase 2 du Piau Bike Center

Considérant l’intérêt de renforcer l’offre VTT sur la station de Piau Engaly pour conforter l’attractivité estivale et hors saison, à l’unanimité, le conseil municipal approuve la réalisation de la phase 2 pour un montant estimé à 139 215 € HT, sous réserve de l’obtention des financements sollicités :

FEDER : 75 000 €

ADEME « vélotourisme » : 13 000 €

Conseil départemental : 20 000 €

M. VIDALON était absent pour cette délibération.

DL/49-04-25 Fixation des tarifs de location touristique des appartements communaux pour la saison estivale

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés pour la location touristique, à l’unanimité, le conseil municipal adopte ces tarifs et précise que les dates pour la définition des périodes haute, moyenne et basse saison seront déterminées suivant le calendrier de l’année N d’application des tarifs.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2025

Cette délibération sera adressée à M. Le Préfet des Hautes-Pyrénées ainsi qu'à la presse (Semaine des Pyrénées, Nouvelle République, Dépêche du Midi...).

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

DL/50 et 51-04-25 Choix du mode de gestion pour le Refuge d'Orédon et le Chalet d'Orédon

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les contrats de délégations de service public pour la gestion du refuge d'Orédon et du Chalet d'Orédon arrivent à échéance le 31/10/25. Un rapport d'aide à la décision sur le mode de gestion a été adressé à tous les conseillers municipaux le 07 avril 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le mode de gestion par délégation de service public sous forme d'affermage et décide de lancer la procédure.

Afin de déterminer le montant minimum de la redevance d'affermage qui permettra aux candidats d'établir leur offre, les conseillers municipaux sont invités à participer à une réunion de travail le 30 avril 2025.

DL/52-04-25 Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la création d'emplois, il convient de modifier le tableau, conformément aux règles en vigueur.

Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal valide le nouveau tableau des emplois comme suit :

Agents fonctionnaires permanents :

- Filière administrative : 9 dont 2 en attente de nomination si besoin
- Filière technique : 9 dont 1 en attente de nomination si besoin
- Filière médico-sociale (garderie) : 3 dont 1 en attente de nomination si besoin
- Filière animation (garderie) : 3

Agents contractuels de droit public :

Filière Administrative : 5 dont 1 en attente de nomination si besoin
Filière Technique : 3 dont 1 en attente de nomination si besoin
Filière médico-sociale (garderie) : 3 en attente de nomination si besoin
Filière animation (garderie) : 1

Agents non permanents pour accroissement d'activité hiver et été :

Filière animation (garderie) : 2
Filière médico-sociale (garderie) : 4
Filière technique : 2

DL/53 et 54-03-25 retrait des délibérations n° 23 et 24-03-25 du 21 mars 2025

Délibération n° 23-03-25 du 21/03/25 portant création d'un poste de directeur général des services : les services de la Préfecture demandent le retrait de cette délibération au motif que la collectivité ne peut engager un agent contractuel pour assurer cette fonction.

Délibération n° 24-03-25 du 21/03/25 portant modification du régime indemnitaire RIFSEEP pour la catégorie A : les services de la préfecture demandent le retrait de cette délibération au motif que la saisine du Centre de Gestion n'a pas été réalisée au préalable.

En conséquence, ces 2 délibérations sont retirées.

DL/55-04-25 Création d'un emploi permanent de catégorie A lorsque les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de Directeur Général des Services dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra recruter un agent contractuel, directeur des services.

DL/56-04-25 Création de postes d'agents fonctionnaires titulaires/stagiaires et création de postes d'agent contractuels et création de poste d'agents non permanents

Considérant la modification du tableau des emplois, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer :
3 emplois permanents à temps complet
3 emplois d'agents contractuels de droit public
8 emplois d'agents non permanents pour faire face à l'accroissement de l'activité notamment en période hivernale et estivale

DL/57-04-25 Motion contre la fermeture des lignes aériennes Tarbes-Paris

Considérant le poids économique que représente le tourisme dans les Hautes-Pyrénées et notamment sur le territoire de la vallée d'Aure et du Louron qui compte 4 stations de sports d'hiver et d'été, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que la fermeture de ces lignes aériennes entraînerait un préjudice considérable et inacceptable et que ces dernières doivent être pérennisées et renforcées.